

**Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 26 (2021-2026)  
de Mmes et M. Elisa Nobs (CG-PCS), Giulia Tognola (Vert·e·s), Marie-Claire Rey-Baeriswyl  
et Simon Jordan (CG-PCS)  
demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre  
proche des Grand-Places**

En séance du 11 octobre 2021, le Conseil général transmettait au Conseil communal le postulat n° 26 de Mmes et M. E. Nobs, G. Tognola, M.-C. Rey-Baeriswyl et S. Jordan lui demandant d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre proche des Grand-Places.

### Résumé du postulat

Les postulants demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place une zone de rencontre 20 km/h aux environs des Grand-Places, de la sortie du rond-point à l'entrée des parkings des Grand-Places. Ce lieu est un espace public très sollicité: de nombreux·ses jeunes s'y réunissent, d'autres habitant·e·s prennent une pause aux cafés de l'Equilibre et de Gemeli, d'autres encore profitent d'un moment calme sur les bancs derrière Fribourg Centre. Cette zone, en plus d'être un passage public, est donc un lieu de vie pour la population: la mise en place d'une zone de 20 km/h donnerait plus de sécurité (les automobilistes y roulent souvent trop vite et constituent un danger pour les piéton·ne·s) et transformerait cet espace en une zone de rencontre favorisant la mixité des usages.

### Réponse du Conseil communal

#### Diagnostic

Le secteur concerné concentre de nombreux flux piétons, ainsi que des flux de voitures ayant pour origine/destination le parking en ouvrage de Fribourg-Centre et le parking extérieur des Grand-Places. Globalement le trafic roule à des vitesses relativement basses, malgré une limitation à 50 km/h et un aménagement très routier (bitume), car le secteur est étroit, sans possibilité d'accélérer longuement.

L'analyse des accidents pour ce secteur sur les dix dernières années ne démontre pas de problème particulier au niveau de la sécurité. On dénombre un seul accident en 2015, où une voiture a percuté un piéton (blessé léger) un samedi soir en fin de soirée, mais c'était le comportement de l'automobiliste qui était en cause plus que l'aménagement.

## Planification

La partie sud-ouest du secteur est comprise dans le périmètre du projet de "requalification du secteur 1 des Grand-Places", qui a été mis à l'enquête par la Ville de Fribourg en juin 2018. Ce projet est lié à la réalisation du parking de liaison, également mise à l'enquête à la même période et qui a fait l'objet d'oppositions. La procédure liée au parking de liaison n'est actuellement pas terminée. La partie nord-est du secteur est comprise dans le périmètre de l'étape 3 du projet de requalification de la place de Gare et ses abords. L'étape 1 de ce projet a été mise à l'enquête au printemps 2022 et les étapes 2 et 3 devraient suivre à court-moyen terme.

Enfin, le périmètre est inclus dans la projet d'abaissement des limitations des vitesses en ville, en lien avec l'assainissement au bruit routier. La limitation de vitesse sera abaissée à 30 km/h dans l'ensemble du centre-ville à la fin de l'année 2023.

## Zone de rencontre

La mise en place d'une zone de rencontre doit répondre à des exigences, fixées notamment par l'ordonnance fédérale sur les zones 30 et les zones de rencontre. Une zone de rencontre est matérialisée par des entrées-sorties de zones, qui indiquent la limitation de vitesse (20 km/h), mais cette limitation de vitesse est en principe accompagnée d'aménagements qui vont permettre d'assurer le bon fonctionnement de la zone. Ces aménagements peuvent se faire avec du marquage, du mobilier urbain, de la végétalisation ou encore une requalification de la voirie.

Selon l'ordonnance fédérale, si le fonctionnement de la zone ne répond pas aux critères demandés, il est nécessaire soit de modifier cette zone de rencontre, soit de la retirer. C'est le Service des ponts et chaussée (SPC) qui est l'organe responsable de valider et publier les restrictions de vitesse dans le cadre de la mise en place d'une zone à vitesse modérée.

## Enjeux d'une zone de rencontre aux Grand-Places

Le Conseil communal constate pour ce secteur que le problème actuel réside plus dans la qualité de l'espace public que le fonctionnement global de la mobilité. Les vitesses pratiquées sont déjà relativement basses et la simple pose d'un panneau "zone de rencontre" ne changerait certainement rien dans le comportement des usagers, ni en réduirait leur nombre.

L'espace public n'est par contre pas convivial et ne permet pas aux piétons de se sentir à l'aise lors des traversées du secteur. Il n'incite pas non plus à la flânerie ou au repos, alors qu'un réel potentiel existe à cet endroit. Une intervention urbanistique à cet endroit ne peut toutefois pas se faire sans entrer en conflit avec les projets déjà en cours de procédure ou d'élaboration. La zone est entièrement comprise dans les périmètres d'intervention des projets Grand-Places et Gare et il n'est pas possible de traiter cette zone sans remettre en question ces deux projets.

## **Conclusion**

En conclusion, le Conseil communal est d'avis que les projets de requalification des Grand-Places et de la Gare et ses abords vont offrir une réponse adaptée aux enjeux de ce secteur, y compris en terme de mobilité. L'élaboration d'un projet spécifique de zone de rencontre à cet endroit viendrait remettre en question la planification en cours, ce qui au vu de la situation déjà très complexe des procédures et projets actuels n'est pas pertinent.

Le postulat n° 26 est ainsi liquidé.